

## **CHALLENGE CŒUR D'OSTREVENT 2018**

**Article 1** : Le Haveluy Cyclo Club et le Fenain Cyclo Club, en partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) et les communes de Fenain, Auberchicourt, Vred, Hornaing, Wandignies-Hamage, Pecquencourt, Rieulay, Aniche et Lewarde organisent ce challenge sur 9 épreuves.

**Article 2** : Les épreuves concernées sont : Fenain le 25 mars, Rieulay le 22 avril, Vred, le 10 mai, Auberchicourt le 21 mai, Hornaing le 29 juillet, Wandignies le 5 août, Aniche le 12 août, Pecquencourt le 15 août et Lewarde le 30 septembre.

**Article 3** : Ce challenge concerne toutes les catégories.

**Article 4** : Le leader de chaque catégorie recevra un maillot distinctif qu'il portera uniquement sur les épreuves du challenge. S'il envisage de le porter sur des épreuves en dehors du challenge, il doit en faire la demande par écrit à l'organisateur du challenge.

**Article 5** : Si le leader reste le même sur plusieurs épreuves, il conservera le maillot qui lui a été attribué (pas de nouveau maillot distribué)

**Article 6** : Si un coureur leader change de catégorie, il pourra porter le maillot qu'il avait acquis dans l'épreuve du challenge qui suit immédiatement.

**Article 7** : Si le leader d'une catégorie est monté dans la catégorie supérieure, le nouveau leader ne sera désigné qu'à l'issue de l'épreuve suivante du challenge.

**Article 8** : Un coureur qui change de catégorie conserve la totalité de ses points mais il ne peut en aucun cas être mieux classé que 5<sup>ème</sup> dans sa nouvelle catégorie. Dans le cas où son nombre de points est important, il sera classé 5<sup>ème</sup> ex aequo, avec le nombre de points correspondant à cette place au moment de sa montée de catégorie.

**Article 9** : Dans chaque catégorie adulte, les 20 premiers marquent des points de la manière suivante : le 1<sup>er</sup> marque 100 points, puis dégressif de 10 en 10 jusqu'au 6<sup>ème</sup> (qui marque donc 50 points), puis dégressif de 5 en 5 jusqu'à la 10<sup>ème</sup> place (qui marque donc 30 points), puis dégressif de 4 en 4 jusqu'au 15<sup>ème</sup> qui marque donc 10 points puis dégressif de 2 en 2 jusqu'au 19<sup>ème</sup> qui marque donc 2 points et enfin le 20<sup>ème</sup> qui marque 1 point.

**Article 10** : Dans les catégories Jeunes et féminines, le 1<sup>er</sup> marque 20 points puis dégressif de 2 en 2 jusqu'au 6<sup>ème</sup> qui marque donc 10 points puis dégressif de 1 en 1 jusqu'au 15<sup>ème</sup> qui marque donc 1 point.

**Article 11** : Si 2 coureurs ont le même nombre de points pour l'attribution de la 1<sup>ère</sup> place, c'est celui qui était leader ou celui qui était le mieux classé au général précédent qui est déclaré leader.

**Article 12** : Un leader qui ne porterait pas son maillot distinctif sur une épreuve du challenge, se verra pénalisé de 50 points sans possibilité de faire appel.

**Article 13** : Sur chaque épreuve organisée par le Haveluy Cyclo Club (soit 7 sur 9), les 3 premiers de chaque catégorie recevront un bouquet, le 1<sup>er</sup> une coupe et les 2 suivants une médaille, un lot en nature et si le vainqueur devient leader, un maillot distinctif. Les suivants recevront tous un lot en nature. L'autre club organisateur d'une manche est libre de s'aligner ou pas sur les récompenses du Haveluy Cyclo Club.

**Article 14** : A la dernière épreuve, le leader final de chaque catégorie recevra un trophée souvenir.

**Article 15** : Un coureur qui contesterait un classement devra le faire savoir au plus tard dans la semaine qui suit l'épreuve concernée.

**Article 16** : Pour remporter le challenge, il faut que le coureur reste dans sa catégorie jusqu'à la fin (y compris la dernière). Si à l'issue de cette dernière épreuve le coureur devait monter de catégorie, ce serait son dauphin qui remporterait le challenge et lui-même ne pourrait être mieux classé que 5<sup>ème</sup> dans sa nouvelle catégorie.

**Article 17** : Dans les catégories jeunes (de poussins à cadets), la première féminine recevra un maillot de leader mais marquera les points correspondant à sa place dans la catégorie qui la concerne. Il y aura également un maillot pour le premier jeune handi-cyclospor.

**Article 18** : Le challenge CCCO est réservé aux licenciés ufolep. Si la 1<sup>ère</sup> épreuve est remportée par un PO (et ce dans toutes les catégories, y compris jeunes), c'est le 1<sup>er</sup> ufolépien qui serait déclaré leader mais avec les points correspondants à la vraie place dans l'épreuve.